

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE VAL DE GARONNE
AGGLOMERATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE
AQUITAINE (EPF NA)**

Conseil Communautaire du 6 juillet 2017

D 2017	F	06
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	65	
Votants	74	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **29.06.2017** s'est réuni à la salle des fêtes de VIRAZEIL, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir Pascal LAPERCHÉ)
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE (+ pouvoir Edith LORIGGIOLA)
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN (+ pouvoir Christine VOINOT)
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (+ pouvoir Maryse VULLIAMY)
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Laqupie</u>	Jean-Max MARTIN – André FARRÉ
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA - Patrick COUZINEAU Jean-Luc DUBOURG - Josette JACQUET – Anne MAHIEU (+ pouvoir Joël HOCQUELET) – Bernard MANIER Jean-Pierre MARCHAND (+ pouvoir Philippe LABARDIN) – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE Daniel BORDENEUVE
<u>Mauvezin sur Gupie</u>
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU (+ pouvoir Gilles LAGAÜZERE)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN – Nicolas MINER
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Philippe RIGAL
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ (+ pouvoir Gérard MARTET)
<u>Villeteau</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Régine POVEDA) – Caroline DELRIEU-GILLET

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Pascal LAPERCHÉ - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Bernard CABANE – Edith LORIGGIOLA – Emmanuel MORIZET - Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU - Alain PRÉDOUR – Maryse VULLIAMY - Sylvie BARBE - Jean-Claude DERC – Bernard DIO – Charles CILLIÈRES – Joël HOCQUELET
Philippe LABARDIN - Laurence VALAY - Thierry CARRETEY - Régine POVEDA - Gilles LAGAÜZÈRE – Christine VOINOT- Jacques BRO - Gérard MARTET

Pouvoirs de

Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE – Edith LORIGGIOLA à Christian FRAISSINÈDE – Maryse VULLIAMY à Patricia GAVA Joël HOCQUELET à Anne MAHIEU – Philippe LABARDIN à Jean-Pierre MARCHAND – Régine POVEDA à Christophe COURREGELONGUE – Gilles LAGAÜZERE à Marie-France BONNEAU – Christine VOINOT à Michel GUIGNAN – Gérard MARTET à Jacky TROUVE

Secrétaire de Séance

M. Daniel BORDENEUVE

Dossier n°7 -
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE (EPF NA)

Objet de la délibération

Suite à l'extension du périmètre d'intervention de l'EPF de Poitou-Charentes – devenu « EPF de Nouvelle Aquitaine » – par un récent décret, il convient, à la demande du Préfet de région, de désigner le représentant de VGA (et son suppléant) au sein du conseil d'administration de cette instance.

Exposé des motifs

En application du décret n°2017-837 modifiant le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Poitou-Charentes, l'EPF de Poitou-Charentes est renommé « EPF de Nouvelle Aquitaine » (EPF NA) dans le cadre de l'extension de son périmètre de compétences.

Par délibérations (D2016-I-06 et D2017-A-08), Val de Garonne Agglomération avait pris acte de ce projet de décret, et donné un avis favorable à son inclusion dans le nouveau périmètre d'intervention de l'EPF.

Pour rappel, l'EPF est un outil d'Etat, au service des collectivités territoriales. Il accompagne ces dernières pour mettre en place des stratégies et des interventions foncières en faveur de projets locaux dans les domaines de l'Habitat, de l'économie....

Monsieur le Préfet de région invite Val de Garonne Agglomération à désigner ses représentants au sein du conseil d'administration de l'EPF NA. Aussi, il s'agit de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Le décret précise que « les membres du conseil d'administration qui siègent en qualité de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont désignés pour la durée du mandat électif dont ils sont investis. Leur mandat de membre du conseil d'administration cesse avec ce mandat électif. Leur mandat est renouvelable »

Le conseil d'administration de l'EPF de nouvelle Aquitaine sera composé de 59 membres, réparti ainsi :

- 55 représentants des collectivités territoriales et leurs groupements, dont:
 - 10 représentants de la Région Nouvelle Aquitaine,
 - 11 représentants des Départements, dont 1 pour le département du Lot-et Garonne,
 - 4 représentants de Bordeaux Métropole,
 - 20 représentants d'EPCI à fiscalité propre dont la liste et le nombre respectif de représentants sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme et du ministre chargé des collectivités territoriales - dont VGA (Article 3.Chapitre II du décret n°17-837).
 - 10 représentants des autres EPCI à fiscalité propre et des communes non membres d'un EPCI, désignés par les associations départementales des maires, dont celle de Lot et Garonne.

- 4 représentants de l'État (désignés par le ministre chargé des collectivités, le ministre chargé de l'urbanisme, le ministre chargé du Logement, le ministre chargé du Budget)

En complément, 4 personnalités socio-professionnelles siègent au sein du conseil d'administration avec voix consultative (un représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie, un de la chambre régionale d'agriculture, un de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat, et un du CESER)

Le conseil d'administration élira en son sein, et pour une durée de 6 ans, un bureau composé de 19 membres dont un Président et 5 Vice-présidents.

Le Président propose sa candidature en tant que délégué titulaire et Mme Povéda en tant que déléguée suppléante.

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L 2121-21 - 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-21 dernier alinéa stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Compte-tenu de ces éléments, les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Prend acte de la parution du décret N°2017-837 modifiant le décret N°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Poitou Charentes.

Prend acte de la sollicitation de M. Le Préfet de région en vue de la désignation du représentant de Val de Garonne Agglomération au sein du conseil d'administration de l'EPF de Nouvelle Aquitaine,

Décide de désigner comme représentants de Val de Garonne Agglomération au sein du Conseil d'Administration de l'EPF de Nouvelle Aquitaine :

- **M. Daniel BENQUET** titulaire
- **Mme Régine POVEDA** suppléante

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	74
<i>Pour</i>	74
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 6 juillet 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage
Le 10.07.2017